

motion n° 008-2016

MOTION

Au sens des articles 32, 33 et 34 du règlement du Conseil municipal de Carouge

Pour l'avenir du climat, désinvestissons des énergies fossiles

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Considérant :

- Que l'utilisation des énergies fossiles est la principale responsable du changement climatique,*
- Que la Ville de Carouge est aussi un acteur du réchauffement climatique et que notre commune peut localement intervenir pour en limiter les impacts sur la Terre.*
- Qu'en décembre 2015, lors du sommet de la COP21 à Paris, les participants, dont la Suisse, ont entériné un accord visant à contenir le réchauffement climatique audessous du seuil de 2°.*
- Que pour atteindre cet objectif il faudra diminuer de 40% d'ici 2030 les émissions mondiales de gaz à effet de serre et donc renoncer à exploiter une bonne partie des réserves fossiles connues.*
- Que le risque financier, appelé aussi « risque carbone », est considérable pour les investisseurs, puisque la valeur boursière des sociétés du secteur des énergies fossiles est basée principalement sur leur potentiel futur d'exploitation des ressources naturelles.*
- Que cette valeur chutera avec l'instauration de réglementations contraignantes qui seront mises en place pour ralentir les émissions de gaz à effet de serre,*
- Que plus de 500 institutions à travers le monde ont annoncé le retrait de leurs investissements du secteur fossile, parmi lesquelles figurent en Europe la Ville de Copenhague, le fonds national de Norvège et le Conseil OEcuménique des Eglises,*
- Que le Conseil fédéral estime à 11 milliards de francs les avoirs des fonds de pension suisses placés directement dans les énergies fossiles.*
- Que les placements décarbonés sont éthiquement responsables et offrent déjà bien souvent de meilleures performances économiques que ceux placés dans les énergies fossiles,*
- Que le canton des Grisons, fort de ses parcs nationaux, a inscrit dans sa Constitution le renoncement aux investissements publics dans les centrales à charbon,*
- Que la Constitution genevoise invite les collectivités à mettre en oeuvre des politiques propres à réduire les gaz à effet de serre,*
- Que des projets de motions sont déposés en ce moment au Grand Conseil et dans plusieurs communes genevoises demandant le désinvestissement des énergies fossiles,*
- Que depuis 2008 la Ville de Carouge est labélisée Cite de l'Energie et se doit de montrer l'exemple dans ce domaine,*
- Que les réponses globales en faveur de la limitation du réchauffement climatique sont aussi l'addition des solutions locales.*

*Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge
Invite le Conseil administratif*

- A tendre à renoncer à investir dans des entreprises principalement actives dans la prospection,

l'extraction, la transformation ou la distribution d'énergie fossile. Le cas échéant, à demander aux gestionnaires concernés d'investir dans des fonds de placement décarbonés qui respectent les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise.